

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE à partir de la question 1/1, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK à partir de la question 0/3, Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Delphine MISZTAL, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, , Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Myrtille MAERTEN, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER.

Ont donné procuration :

Nicolas LE NEINDRE	à	Olivier LECOINTE jusqu'à la question 0/3
Michel HUYLEBROECK	à	Elisabeth MASSE jusqu'à la question 0/2
Régis LOGIER	à	Martine DURIEUX
Louis CRUCHET	à	Didier PARSY

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

QUESTION N°3/5

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET
AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA SEM VILLE
RENOUELEE**

En qualité d'actionnaire de la SEM Ville Renouvelée, la ville de Saint-André dispose d'un siège d'administrateur au sein du Conseil d'administration de cette société d'économie mixte.

A l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner le représentant de la ville au sein du Conseil d'administration, de l'assemblée spéciale et des assemblées générales de la SEM Ville Renouvelée.

Le représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration pourra accepter toutes fonctions que lui confierait le conseil d'administration de la SEM Ville Renouvelée.

- Est candidate : Mme Joséphine FARINEAUX

Chaque conseiller Municipal à l'appel de son nom ou de celui de son mandat, dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

La candidature de Mme FARINEAUX a obtenu : 33 voix

Après avoir voté, le Conseil Municipal désigne :

- Joséphine FARINEAUX comme représentante à l'assemblée spéciale et au Conseil d'Administration de la SEM Ville Renouvelée
- Joséphine FARINEAUX comme représentante permanente à l'assemblée générale des actionnaires

Et autorise Joséphine FARINEAUX en tant que représentante de la collectivité à assurer toute fonction qui lui serait confiée par le conseil d'administration de la SEM Ville Renouvelée



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE